

1891

NEUVIÈME ANNÉE. VOLUME XVIII N<sup>O</sup>

Samedi, 11 Juillet 1891.

La  
**SEMAINE RELIGIEUSE**

DE

**MONTREAL**

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque  
de Montréal.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

**ADMINISTRATION**

A l'Archevêché de Montréal. Boîte 1448, B. P.



Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 191 et 193, rue St-Urbain.

# IMPRIMERIE ANT. ROBERT

Livres, Factums, Pamphlets, En-Tetes de Compte,  
Cartes d'affaire, Lettres Funéraires, etc.

SPÉCIALITE : Ouvrages pour fabriques, collèges, couvents, souvenirs d'or-  
dination, images funéraires, etc. Exécutés promptement et à bas prix.

191 et 193, RUE ST-URBAIN, MONTREAL.

## B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123  
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9,30 " "

## VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par  
Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les  
Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Pro-  
vince de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour  
prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

## CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang),

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la  
gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



# ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc,

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

*Vis-à-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.*

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

**Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.**

## QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

**No 10, RUE ST-LAMBERT.**

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

## TONDEUSES A GAZON

TOURNIQUET pour arroser le gazon, TUYAUX en CAOUTCHOUC, COU-TEAUX, CISEAUX et SCIES à tailler les arbres, GLACIÈRES en bois franc et autres ainsi que SORBETIÈRES pour faire la crème à la glace, SORBETS, etc., chez

**L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.**

## CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

**2097 RUE NOTRE-DAME.**

# PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1876

## DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRE" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo- tures et Balustrades en fonte pour Toits, Tourel- les, Balcons. Parterres, etc., etc., Clotures pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE,

MONTREAL

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

---

|          |    |         |                           |
|----------|----|---------|---------------------------|
| DIMANCHE | 12 | JUILLET | — St Alex'is.             |
| MARDI    | 14 | "       | — St Canut.               |
| JEUDI    | 16 | "       | — St Joseph de Chambly.   |
| SAMEDI   | 18 | "       | — St-Vincent (Ile Jésus). |

---

## FETES DE LA SEMAINE

---

|          |    |         |  |
|----------|----|---------|--|
| DIMANCHE | 12 | Juillet | — 8 P., S. Jean <i>Gualb.</i> ,        |
| LUNDI    | 13 | "       | — S. Anaclel, P. M., sem.              |
| MARDI    | 14 | "       | — S. Bonaventure, E. D., d.            |
| MERCREDI | 15 | "       | — S. Henri, C., sem.                   |
| JEUDI    | 16 | "       | — N.-D. du Mont-Carmel, d. m.-         |
| VENDREDI | 17 | "       | — S. Alexis, C., sem.                  |
| SAMEDI   | 18 | "       | — S. Camille de <i>Lettis</i> , C., d. |

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES

---

**Cathedrale.** — Jeudi, 11, ouverture de la neuvaine préparatoire à la fête de S. Jacques à 7h. du soir.

**Ste-Melanie.** — Dimanche, 12, ordination.

*Visite pastorale.* — Dimanche, 12, Ste-Béatrix; Lundi, 13, St-Alphonse; Mardi, 14, St-Canut; Mercredi, 15, Ste-Eminélie; Jeudi, 16, St-Jean de Matha; Vendredi, 17, St-Damien; Samedi, 18, St-Gabriel de Brandon.

Dimanche, 12. — Solennité du T. de S. Zénon.

Dimanche, 19. — Fête du T. de S. Vincent de Paul à Montréal et dans l'Ile Jésus. Solennité de ceux de St Henri à Montréal et à Mascouche, de St Alexis, de St-Jacques à Montréal et à l'Achigan.

---

## La Semaine Religieuse de Montréal

---

Rédaction : { M. le chanoine J. M. Emard.  
                  { M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1891. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des huit années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet au directeur, à l'Archevêché. Prix : \$8.00.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

---

---

9<sup>me</sup> Année.

SAMEDI, 11 JUILLET 1891.

Vol. XVIII, No 2.

---

---

## SOMMAIRE :

- I Huitième dimanche après la Pentecôte. — II La question des fabriques. —  
III Une journée en Irlande. — IV A l'œuvre. — V Les cerisiers en fleurs. —  
VI Mission de Bonne Espérance, à Sa Grandeur Mgr Clut, (suite). —  
VII Chronique, nominations, ordinations.
- 

## HUITIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

---

« Que ferai-je, si mon maître m'ôte l'administration de son bien ?  
Je ne puis bêcher la terre et j'aurais honte de mendier. »

I. Quand l'économe infidèle commence à entrevoir le sort qui le menace, il laisse échapper ce cri : « Que ferai-je ? » C'est le réveil de la conscience ; moment rapide d'où peut dépendre la réhabilitation ou une chute irrémédiable. Si, à la vue de ses fautes, le pécheur se persuade qu'il n'a plus rien à faire et que ses efforts seront inutiles, il se décourage et tombe dans le désespoir. Mais s'il envisage d'un œil sérieux le mal qu'il s'est fait à lui-même et le tort qu'il a fait aux autres, la grâce peut le relever ; car elle donne l'inspiration et la force de réparer les fautes. Dès lors renaissant la confiance, on peut compter sur la miséricorde du Sauveur.

Les avertissements d'en haut ne manquent jamais ; ils nous montrent ce que nous avons à faire pour quitter les voies dangereuses et rentrer en grâce avec Dieu.

II. Le mauvais économiste cherche bien moins à réparer ses prévarications qu'à se soustraire aux châtimens. Il déplore moins les injustices dont il s'est rendu coupable que la confusion qui en sera la suite. En cela, il ressemble aux âmes qui s'affligent à l'excès des souffrances que leur attirent leurs égarements, sans jamais en reconnaître la cause. Elles ne regrettent pas de laisser la charité et d'offenser Dieu ; elles ne s'apitoient que sur elles-mêmes. Cette contrition illusoire ne produit ni réparation, ni amendement. Aussi l'économiste s'écrie avec amertume : « Je ne puis pas bêcher la terre ; j'ai honte de mendier ! » Il ne voit que sa propre peine, sans comprendre les avantages de l'humiliation et de la pénitence.

Ne disons jamais : j'ai honte et je ne puis pas ! une humble confusion attire la grâce d'en haut ; et avec la grâce, on peut tout.

---

## LA QUESTION DES FABRIQUES

---

« Les biens des fabriques étant la propriété des paroissiens ne peuvent être gérés que par ceux à qui ils appartiennent ou par leurs représentants légaux : les marguilliers. »

C'est la conclusion de la brochure dont nous avons déjà parlé ; c'en est aussi l'erreur fondamentale, et nous croyons l'avoir clairement démontré.

Les biens paroissiaux sont des biens ecclésiastiques, et, comme tels, tombent absolument sous la puissance de l'Église à qui seule revient le droit de les administrer.

L'Église pourra bien se donner les auxiliaires qu'il lui plaira ; elle s'en est donné quand elle l'a voulu, elle s'en donne encore dans la personne des marguilliers et, ceux-ci, de par le choix et l'appel de l'Église seront administrateurs des biens paroissiaux. Ils ne seront pas les mandataires des paroissiens, mais les députés de l'évêque dont ils devront fidèlement exécuter les ordonnances et qui gardera sur leurs décisions le droit de veto. Voilà la thèse que nous avons soutenue : nous avons apporté des preuves de raison, nous allons y ajouter des preuves d'autorité.

Que dit le Rituel de 1703, ce même Rituel qu'on a cité pour défendre la doctrine opposée ? Nous lisons en tête de l'article V, p. 629, du *Revenu temporel des fabriques*. « Il est certain que l'Eglise a chargé les évêques d'avoir soin de ses revenus temporels « suivant ce 41me Canon apostolique : Nous ordonnons que l'évê-  
« que ait en sa puissance le soin des biens de l'Eglise. Car si les  
« âmes des hommes qui sont précieuses, lui sont confiées, à plus  
« forte raison lui doit-on commettre le soin des richesses de l'E-  
« glise, afin qu'il ait le pouvoir de tout administrer à ceux qui en  
« ont besoin. » (1).

Est-ce clair ? Prétendre que les biens de fabrique sont la propriété des paroissiens et ne peuvent être gérés que par eux, n'est-ce pas contre-dire formellement l'enseignement de l'Eglise ?

\* \* \*

Interrogeons maintenant nos évêques. Voici ce qu'ils décrètent dans le deuxième concile de Québec.

« 1<sup>o</sup> Les biens ecclésiastiques étant donnés à l'Eglise pour le  
« culte divin appartiennent à Dieu, et par suite sont placés abso-  
« lument sous le pouvoir et la juridiction de l'Eglise, ainsi que  
« le déclarent maintes Constitutions des Souverains Pontifes et  
« un grand nombre de conciles.

« 2<sup>o</sup> Les curés et autres prêtres à qui cela appartient doivent  
« donc veiller soigneusement à la bonne administration des biens  
« temporels de leurs églises.

« 3<sup>o</sup> Ils verront, autant que possible, à ce qu'on ne mette à la  
« tête de leurs fabriques que des hommes de choix, d'une piété  
« reconnue, et bien doués pour leur fonction.

« 4<sup>o</sup> Ces administrateurs doivent comprendre qu'ils sont éta-  
« blis comme *procureurs de l'Eglise*, et que c'est de l'Eglise qu'ils tien-  
« nent le droit d'administrer les biens des dites fabriques ; ils doi-  
« vent s'appliquer, ainsi que le veut la charge que l'Eglise leur  
« confie, à conserver ces biens avec fidélité et à en prévenir toute  
« diminution ou perte. Ils doivent se rappeler que sauf les cas  
« autorisés par la loi, il ne leur est pas permis de donner, de ven-  
« dre, d'échanger, d'aliéner, en aucune manière, de mettre en

---

(1) *Præcipimus ut in potestate sua Episcopus Ecclesiæ res habeat. Si enim animæ hominum pretiosæ illi sunt creditæ, multo magis oportet eum curam pecuniarum gerere ; ita ut potestate ejus indigentibus omnia dispensentur.*

« gage ou à bail, d'hypothéquer les dits biens, tant meubles  
 « qu'immeubles, sans avoir consulté l'Evêque et avoir obtenu sa  
 « permission expresse. Qu'ils se gardent aussi de dépenser sans  
 « l'autorisation de l'Evêque l'argent ou autres biens des fabri-  
 « ques pour d'autres fins que celles assignées par la loi ou la  
 « coutume. »

Et cette doctrine est approuvée par le Saint-Siège, et des ca-  
 tholiques viendront la combattre au nom de prétendues lois ?

\* \* \*

Nous voudrions citer en entier les *Observations* présentées par  
 Mgr Lartigue en 1823 sur les droits des églises. « Si l'Eglise, y  
 « lisons-nous, a jugé à propos de confier l'administration de ses  
 « revenus à des laïcs, ces biens n'ont pas pour cela changé de  
 « nature et n'en sont pas moins ecclésiastiques ; l'Eglise n'a pas  
 « renoncé au droit de surveiller, par ses premiers pasteurs, l'ad-  
 « ministration des marguilliers ; et c'est pour cela que les lois  
 « civiles mêmes obligent ceux-ci à rendre leurs comptes aux évê-  
 « ques dans le cours de leurs visites. (Edit. d'avril 1685, art. 17).  
 « Les fonctions des marguilliers, dit l'abbé Fleury, sont ecclésias-  
 « tiques » (Inst. au Dr Eccl., part. 1, c. 3) ; elles sont donc sou-  
 « mises, comme toutes les autres, à la juridiction de l'Evêque.  
 « D'après quels principes des hommes tenant la place d'ecclésias-  
 « tiques, faisant des fonctions ecclésiastiques et administrant des  
 « biens ecclésiastiques qui ne leur appartiennent pas, pourraient-  
 « ils se soustraire à l'autorité de celui qui représente toute l'E-  
 « glise du diocèse qu'il gouverne et qui seul peut faire des lois  
 « pour cette Eglise ? »

« Les biens ecclésiastiques, dit ailleurs Fleury, étant consacrés  
 « à Dieu, il n'y a aucun homme qui en soit propriétaire ni puis-  
 « se en disposer autrement que les canons ont ordonné, sans  
 « commettre un sacrilège. » ( Inst. au Dr. eccl. p. 2, ch. 12). « Les  
 « biens de fabriques, écrit Jousse lui-même, sont mis au nom-  
 « bre des biens ecclésiastiques. » ( p. 101).

Et pour ce qui touche notre législation et nos usages constants,  
 voici le témoignage de notre historien Garneau : « C'est sous le  
 « contrôle salutaire de l'Evêque que sont placées, en Canada, les  
 « fabriques ou paroisses ecclésiastiques qui sont de véritables  
 « corporations. » (Hist. du Canada 1re édit. vol. I. p. 181).

\* \* \*

Si les marguilliers étaient les mandataires des paroissiens propriétaires des biens de fabrique, leurs assemblées seraient-elles des assemblées purement ecclésiastiques ? C'est ainsi cependant que les appelle l'Intendant Duchesneau dans son ordonnance du 25 octobre 1677. (Archives de la Fabrique de Montréal, Règ. 2, p. 3.).

De plus, si ces prétentions étaient fondées, comment serait-il nécessaire que toute assemblée de marguilliers fût présidée par le curé ainsi que l'ont décidé nos tribunaux civils.

En exprimant son opinion dans la cause de Jarret et Sénécal, que disait l'Honorable Juge en chef Sir Lafontaine ? « De loi écrite, expresse, à l'aide de laquelle l'Intimé voudrait soutenir sa prétention, il n'y en a pas. Quelques lois écrites que nous possédons en Canada, et qui, par analogie, peuvent avoir trait à la question, ont été, il est vrai, promulguées par notre Législature. Mais ces lois, loin de venir au secours de l'Intimé, militent en faveur de son adversaire, c'est à-dire, que ces lois reconnaissent le droit des Curés de presider. »

\* \* \*

L'évêque, on le reconnaît, a dans la fabrique un droit de *visite*. Mais comprend-on toute la portée de ce mot ? L'évêque dans sa visite officielle, n'est ni un hôte ordinaire, ni un simple inspecteur. C'est la première autorité du diocèse accomplissant les devoirs sacrés de sa charge pastorale. *Posuit episcopus regere Ecclesiam* ; comprenons bien : l'évêque gouverne, on ne le gouverne pas ; il fait des règlements, il n'a pas à en recevoir de ses subordonnés. C'est ce qu'ont reconnu toutes les ordonnances royales, et Mgr Lartigue, dans son mémoire en cite un grand nombre :

« Les évêques, en leurs visites, pourvoieront à ce que les églises soient pourvues des choses nécessaires au service divin, ainsi que la restauration et entretènement des églises paroissiales, et au logement des curés ; et les officiers royaux tiendront la main à l'exécution de ce qui sera ordonné là dessus par les évêques, contraignant les curés, marguilliers et paroissiens à y contribuer selon ce qui aura été arbitré par les dits Prélats. » (Ordonn. de Blois, art. 52. Voyez aussi celle de Melun, art. 3).

« Les évêques, dans leurs visites, donneront tous les ordres qu'ils estimeront nécessaires pour la célébration et l'administration des sacrements, etc. *Enjoignons aux marguilliers des dites églises d'exécuter punctuellement les ordonnances des dits évêques.* » (Edit de 1695, art. 16).

Demanderait-on maintenant, comment doivent se décider toutes les affaires des assemblées de fabriques ? Nous répondrons : à la pluralité des suffrages. Dans le cas d'égalité des voix, le curé comme président a la prépondérance ; mais l'évêque garde toujours le contrôle souverain.

Nous nous en tenons à ces principes généraux qui s'appuient on l'a vu, sur l'enseignement formel de l'Eglise. A leur lumière les catholiques pourront apprécier à leur juste valeur certains passages de documents que l'on s'est dit heureux de porter à leur connaissance « comme une primeur de premier ordre. »

---

## UNE JOURNÉE EN IRLANDE

---

L'une des parties les plus pittoresques de l'Irlande est le comté de Wicklow. Dans sa langue humoristique, Swift, l'auteur de *Gulliver*, le compare à un manteau brun bordé d'un galon d'or. Le fait est qu'à l'intérieur l'apparence de son sol est assez vulgaire. Mais il est entouré d'une ceinture de collines et de montagnes ombragées par de beaux arbres, arrosées par de limpides ruisseaux, traversées par de charmants vallons et les riches familles de Dublin se plaisent à passer l'été dans cette fraîche enceinte, et chaque année elle attire un grand nombre de touristes.

Un voyageur allemand, M. de Rodenbert, a été là avec une religieuse pensée et s'est plu à raconter quelques-unes de ses impressions.

En deux heures, dit-il, j'ai été de Dublin à Wicklow, le chef-lieu du comté, une petite ville peu animée, mais dans une jolie situation, à l'embouchure d'une rivière, au bord de la mer. De là, je me mets en route à pied pour aller au Devil's-glen, l'un de ces attrayants vallons qu'on appelle le jardin de l'Irlande.

Mon chemin se déroule au travers d'une forêt de hêtres, et de côté et d'autre, je vois des champs bien cultivés, des maisons riantes et quelques villages.

Peu après, j'atteins une région peu élevée. A la forêt de hêtres succède un bois de pins, puis une lande parsemée d'arbustes.

Le ciel est pur, l'air tiède. Autour de moi s'élèvent les cimes anguleuses des montagnes.

Sur leurs pentes apparaissent quelques maigres cultures. Dans les vallées paissent de gras troupeaux. Près d'eux est un vieux berger avec un fusil et un chien à ses côtés. Au bord de la forêt des pins, on voit une humble maison d'école, plus loin quelques pauvres cabanes convertes en chaume.

J'étais là, contemplant en une muette rêverie cet agreste paysage, quand tout à coup à mon oreille résonnent ces paroles :

— Un beaux temps. Bénie soit la Vierge !

Je regarde. Devant moi est une jeune Irlandaise aux yeux bleus, assise sur un âne, entre deux paniers, avec un chapeau de paille sur la tête et de grosses bottes à ses pieds.

— Beau temps, lui dis-je ! Que le Seigneur soit béni ! Vous allez loin ?

— Dans la lande, à la maison de mon père.

— Puis-je vous demander, gentille voyageuse, comment vous vous appelez ?

— Isabelle MacLeod. Je suis la fille du maître d'école.

— Il demeure dans la maison qui est là, au bord de la forêt de pins ?

— Demeurer dans la maison d'école ! Oh ! non. C'est peut-être l'usage dans votre pays, mais pas dans le nôtre. L'école est là, et notre habitation est de l'autre côté.

— Pourriez-vous m'indiquer le chemin le plus court pour aller au Devil's-glen ?

— Ce n'est pas loin de notre demeure. Si vous voulez venir avec moi, mon père pourra vous conduire.

— Merci de votre obligeance. Je vous accompagnerai volontiers. Comment nommez-vous ces pointes de montagnes qui brillent là, devant nous ?

— Les Anglais leur donnent le nom de Pains de sucre : mais nous, nous les appelons les lances d'or, parce que la lumière du jour les fait reluire comme de l'or, et longtemps après que le soleil est couché, elles reluisent encore.

Bientôt nous arrivons près d'un amas de murs renversés, les murs qui avaient été des maisons. On y voyait encore des vestiges des portes et des fenêtres, et les foyers noirs, et le ciel était si bleu, la terre était si verte, les insectes bourdonnaient si gaiement ! C'était triste de voir ces ruines de l'homme dans cette gaiété de la nature.

Un peu plus loin ma jeune compagne me montre une

humble cabane construite en terre et me dit : — Voilà notre demeure.

— Et ces maisons devant lesquelles nous venons de passer, pourquoi ont-elles été démolies ?

— M. Seving, le propriétaire, les a fait démolir pour en expulser quatorze familles qui ne pouvaient payer leur loyer.

— Que sont devenus ces pauvres gens ?

— Ils errent dans le pays.

A ces mots, prononcés tranquillement, comme si elle racontait un fait tout naturel, la jeune fille desceud de son âne et ouvre la porte de la maisonnette. Une femme est là devant un feu de tourbe qui exhale une mauvaise odeur, et un vieillard couché sur un banc avec une botte de foin sous sa tête.

Isabelle entre suivie de son âne : — Un beau jour, dit-elle, bénie soit la Vierge ! Mon grand-père, ma mère, voici un étranger qui voudrait aller au Devil's-glen.

— Mon fils n'est pas ici, dit l'aïeul en se levant sur sa couche. Mais si cela vous plaît, je vous servirai de guide autant que mes vieilles jambes me le permettent.

— J'accepte avec empressement cette proposition. Mais il faut d'abord que le bonhomme dîne, et sa fille m'invite à partager leur repas : — Nous avons, dit-il, des pommes de terre, de la graisse de mouton avec du thym, du pain d'avoine et un peu de whiskey. Venez.

(A suivre).

---

## A L'ŒUVRE

---

C'est encore de la cathédrale que nous venons entretenir nos lecteurs. Que cette œuvre leur soit chère entre toutes et que chacun, dans la mesure de ses forces, travaille à en assurer le succès.

Le temps presse, il faut agir.

Le dernier appel de Mgr l'archevêque a été entendu : les comités se forment dans les paroisses : les dames préparent le grand bazar fixé au mois de septembre prochain ; une personne envoyait ces jours derniers le montant de sa sous-

cription : cent piastres ; une communauté religieuse s'engageait à donner deux mille piastres ; d'autres institutions ont fait les plus encourageantes promesses, et les Petites Sœurs des Pauvres — nous pouvons bien les nommer celles-là — ont apporté vingt-cinq dollars qu'elles venaient de quêter.

Nous allons tendre la main à tous ; nous irons frapper à toutes les portes et nous recevrons avec la même reconnaissance le petit sou du pauvre et la pièce d'or du riche.

C'est au nom de Dieu, c'est pour sa gloire, pour l'honneur de la religion et du nom canadien-français que nous demandons.

Dimanche dernier les Congréganistes de la paroisse de St-Jacques de Montréal revenaient d'un beau pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré. Ils avaient donné un touchant spectacle. Tous s'étaient approchés de la Table sainte ; ils avaient beaucoup prié et chanté la glorieuse patronne de notre pays. On songea à recommander à leur dévouement l'œuvre de la cathédrale.

“ Y en a-t-il parmi vous, leur dit-on, qui voudront se faire les zélateurs de cette œuvre, en se chargeant de listes de souscription ? Il s'agira d'aller vous-mêmes vers ceux qui ne viendront pas vers nous, de stimuler leur générosité, de faire appel à leur patriotisme et à leur foi. Nous aurions horreur d'être exigeants ou indiscrets ; nous demandons peu ; l'important est d'atteindre tous les fidèles. ”

Les applaudissements accueillirent cette proposition et en quelques minutes, on avait pris les noms de cinquante zélateurs !

A l'œuvre donc, nous serons si forts, si nous travaillons tous ensemble et de tout cœur !

---

## LES CERISIERS EN FLEURS

---

Lérins, ô gracieux ilots,  
O la plus riche des corbeilles,  
Bouquet de fleurs parmi les flots,  
Comment parler de tes merveilles ?

Il en est une toutefois  
 D'une simplicité charmante ;  
 Et quand j'y pense, chaque fois  
 Elle me ravit et m'enchanté.

De ce monde ayant fui l'éclat,  
 Au milieu de la mer habite  
 Le glorieux saint Honorat ;  
 Auprès de lui vient Marguerite.

Or Marguerite était sa sœur...  
 Il l'avait l'aissée orphe'ire...  
 Pour elle il bâtit, ô douceur !  
 Un couvent dans l'île voisine.

Et dans le virginal couvent,  
 A son aurore radiieuse,  
 Le saint abbé se rend souvent...  
 Combien Marguerite est heureuse !

Son frère vient pour la bénir...  
 Mais jaloux de sa quiétude  
 Il s'it un jour : « A l'avenir  
 Laisse-moi dans ma solitude. »

« Et cependant sèche tes pleurs ;  
 Chaque printemps, ô Marguerite,  
 Quand les cerisiers sont en fleurs,  
 Je veux t'y faire une visite. » —

— « O frère saintement cruel,  
 Puisque tu méprises mes larmes,  
 Je vais importuner le ciel :  
 Dieu saura calmer mes alarmes. »

Le Seigneur entendit sa voix  
 Un peu mieux qu'Honorat son frère,  
 Et les cerisiers, chaque mois,  
 Virent fleurir à sa prière.

La sainte, oubliant ses douleurs,  
 Adresse au saint ce doux message ;  
 « Viens ! les cerisiers sont en fleurs !  
 Ils t'attendent sur le rivage. »

A ce miracle gracieux  
 On voyait Honorat sourire,  
 Et les choses, qu'on dit aux cieux,  
 A sa sœur il venait les dire.

Mais un jour il ne parut pas,  
 A la porte du monastère.  
 Tout enviant son trépas  
 Marguerite pleura son frère.

Les cerisiers depuis ce jour  
 Ne fleurirent plus de la sorte...  
 Quand le printemps fut de retour  
 Sainte Marguerite était morte.

Auprès d'Honorat, dans les cieux,  
 Elle avait fui, blanche colombe ;  
 On planta, souvenir pieux !  
 Un beau cerisier sur sa tombe.

(Légendes fleuries).

## MISSION DE BONNE ESPERANCE

### A Sa Grandeur Mgr Clut

(Suite).

Je crois pour ma part, Monseigneur, que vraiment l'heure de la grâce, pour ces pauvres infidèles, de sortir des épaisses ténèbres de l'ignorance et du paganisme, est sonnée. Ce qui semble me confirmer dans cette pensée c'est le progrès très accentué vers la civilisation qui se fait sentir chez eux depuis deux ou trois ans.

Je ne me fais pas illusion sur le temps qu'il faudra dépenser, avant que d'arriver à obtenir un résultat quelque peu consolant. Vous le savez, Monseigneur, tout est à faire chez cet infortuné peuple tant au spirituel qu'au temporel. Il nous fait d'abord apprendre une langue tout-à-fait étrangère à celle parlée par les autres tribus et une langue qui, certes, me paraît être assez ardue.

La difficulté s'aggrave d'autant plus que le séjour qu'ils font, au Fort de la compagnie, est de courte durée. Cependant, je comprends qu'il est nécessaire de commencer par là, si nous voulons atteindre notre but qui est de les instruire des vérités indispensables pour opérer leur salut éternel, puis de leur apprendre à les mettre en pratique. « *Labor improbus omnia vincit* »

m'avez vous dit déjà, je m'efforcerai de mettre ce *dicton* en pratique, et, Dieu aidant, j'aime à espérer que mes efforts ne seront pas inutiles.

Mais à ce besoin spirituel, je dis qu'il faut joindre le besoin temporel. Il faut bien une petite résidence pour le missionnaire ? Où se logera-t-il sans cela ? Il ne saurait, comme ces saints anachorètes dont nous admirons la vie, se contenter d'une petite caverne creusée dans le flanc de quelque rocher ; certes, la chose serait beaucoup plus simple et surtout moins dispendieuse ; mais pour notre pays de glace, ce genre de demeure n'est pas du tout commode. Il ne faut pas non plus penser qu'à nous, il faut aussi, Monseigneur, que nos fidèles aient leur maison, maison de prière, qui sera en même temps la maison de Dieu, puisque notre bon Sauveur d'ignera y habiter nuit et jour tout aussi bien que dans les somptueuses églises élevées par la foi des fidèles dans nos contrées de foi et de civilisation.

Cette maison de pierre presse autant que la résidence du missionnaire. Vous le savez, Monseigneur, il n'y a pas que la tribu des Esquimaux qui fera partie de notre mission naissante, mais il y a celle encore des Loucheux, dont la majorité a déjà embrassé le christianisme et ils sont de fervents chrétiens.

(A suivre).

## CHRONIQUE

### AVIS

Par ordre de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, l'unique Oraison de *Mandato* sera dorénavant celle No 12 PRO QUACUMQUE NECESSITATE.  
*Communiqué de l'archevêché.*

\* \* \*

Par décision de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, ont été nommés :

MM. J. Lafortune, vicaire forain, No 18.

J. E. Donnelly, curé de St-Antoine à Montréal.

J. Desrochers, vicaire à St-Rémi.

J. Reid, vicaire au Sacré-Cœur.

\* \* \*

Par Monseigneur l'Archevêque de Montréal, à la cathédrale, le 5 juillet 1891, ont été ordonnés :

Tonsure : Hubert Baudoin, Montréal.

*Ordres Mineurs* : Joseph Picotte, Montréal.

Auguste Arbour "

Edouard Leblanc, "

*Sous-Diaconat* : MM. J. B. Desrosiers, Montréal.

Daniel Brady, Mobile.

Owen Synan, Columbus.

*Diaconat* : Albert Boisseau, Montréal.

Joseph Wiliness, C. S. C.

*Prétrise* : Henri Gates, Montréal.

Adrien Lamarche, "

Albert Marsolais, "

\*  
\*\*

La bénédiction solennelle du monastère des Trappistes à Oka, ainsi que la pose de la pierre angulaire de l'église, auront lieu le 27 août prochain, octave de la fête de St-Bernard. Monseigneur l'archevêque officiera pontificalement dans la chapelle temporaire. On s'attend à ce qu'un nombreux clergé et plusieurs fidèles assisteront à la fête.

Des arrangements seront pris pour donner aux citoyens de Montréal la facilité d'assister à cette cérémonie. Quoiqu'encore inachevé l'établissement des Trappistes mérite d'être visité, et nul doute qu'un grand nombre de personnes de Montréal aimeront à aller voir une institution si digne d'intérêt et de sympathie.

\*  
\*\*

Les funérailles du regretté M. Sauvé, curé de Grenville, ont eu lieu jeudi dernier, 2 juillet. Plus de quarante prêtres assistaient au service, qui fut chanté par Mgr J. O. Routhier, vicaire général d'Ottawa. M. Towner, curé de St-Eugène, remplissait les fonctions de diacre, et M. Dugas, curé de St-André, celle de sous-diacre. M. l'abbé A. Sauvé, vicaire à St-Joseph, et cousin du défunt, présidait au chœur de chant.

L'oraison funèbre a été faite, en anglais par M. l'abbé P. Brady, et en français par M. l'abbé O. Bérubé.

Toute la paroisse de Grenville avait voulu témoigner de son affection pour son dévoué pasteur, en assistant à ses funérailles. Grand nombre de protestants, amis du défunt, s'étaient joints aux catholiques pour venir dire un dernier adieu à celui qu'ils avaient appris à estimer, pendant ces trop courtes années qu'il était demeuré au milieu d'eux; car, disons-le à la louange du dé-

font, il avait su s'attirer l'estime et l'affection des protestants aussi bien que des catholiques, et cela, cependant, sans jamais transiger avec ses devoirs de prêtre et de pasteur de l'Église catholique. C'est la remarque que faisait un des catholiques les plus intelligents de Grenville.

M. Suvé avait été ordonné prêtre le 20 décembre 1884. Il fut nommé vicaire de M l'abbé Champagne, curé de la Pointe Gatineau, et de là envoyé comme curé à Grenville le 29 septembre 1885.

Voici les noms de quelques-uns des prêtres qui ont assisté à ses funérailles : Mgr J. O. Routhier, V. G., Ottawa. Le Très Révd Père Dom Prieur du monastère de Notre-Dame du Lac des deux Montagnes. Le Révd Père Damien Marie, O. S. F., Montréal. Les RR. PP. Ad. Langevin et A. Fuhamel, O. M. I., Ottawa. MM. A. M. Bourassa, ancien curé de Montebello, F. Perrault, ancien curé de Ste-Geneviève, T. Towner, curé de St-Eugène, Ont. J. U. Leclerc, F. Kavanagh, A. Suvé, N. Gauthier, F. X. Rabeau, St-Joseph, Montréal; F. X. Beauchamp, Aylmer, John E. Donnelly, St-Antoine à Montréal, P. Brady, Vanleekhill, Ont. Couture, Hawkesbury, H. Charpentier, chapelain, Montréal, A. B. Hétu, curé de Ste-Scholastique, Rochon, Papineauville, I. Champagne, Pointe Gatineau, O. Bérubé, l'Original, P. Chatillon, St-Philippe d'Argenteuil, F. A. Dugas, St-André d'Argenteuil, C. Deslauriers, vicaire, St-Eugène, etc., etc.—R. I. P.

\* \* \*

Vingt-quatre religieux Rédemptoristes sont partis de Rome pour Munich, où ils vont rétablir leur ordre, expulsé à l'époque du Kulturkampf.

\* \* \*

Le 19 juin dernier vingt catholiques français représentant divers groupes ont été réunis chez le cardinal-archevêque de Paris pour discuter une déclaration devant servir de base à une *Union de la France chrétienne*.

Où s'est mis d'accord sur les termes, et pour répondre à l'appel adressé aux catholiques par le cardinal-archevêque de Paris, il s'est formé un Comité de vingt membres, sous le titre d'*Union de la France chrétienne*.

La déclaration ci des us, nous dit la *Croix*, doit être le couronnement de l'immense unité qui s'est faite autour de la réponse

du cardinal Richard aux catholiques, et qui disait un peu comme saint Vincent de Paul pour les enfants trouvés : Il faut décider si la France cessera ou non d'être chrétienne, c'est-à-dire d'être vivante.

L'adhésion de l'épiscopat à cette lettre a été unanime. Elle avait eu, dès avant son apparition, les approbations les plus explicites du Saint-Siège. Elle a fait une de ces unions merveilleuses dont l'Encyclique pour les ouvriers a donné un spectacle encore plus universel.

Aujourd'hui les divers Comités des œuvres sont priés d'apporter à la déclaration une adhésion qui manifesterait l'union de toutes les forces sur le terrain catholique. »

Le Comité de *l'Union de la France chrétienne* aura pour président M. Chesnelong ; pour vice-présidents MM. Keller, De Mun, De Mackau Et d'Herbelot ; pour secrétaire M. Terrat ; pour trésorier M. Ferd. Riant.

\* \* \*

Une nouvelle église catholique vient d'être solennellement bénite et livrée au culte à Jaffa. La fête a été magnifique ; elle était honorée de la présence du consul de Jérusalem, du vice-consul de Jaffa et de leur personnel. Un clergé nombreux et une foule immense entouraient le R. P. Eustache.

\* \* \*

Mgr Ferrata, archevêque titulaire de Tessalonique, qui vient d'être nommé Nonce apostolique à Paris, est né le 3 mars 1847, à Gradoli, dans la province de Viterbe. Il a par conséquent quarante quatre ans. D'abord chanoine de la collégiale de Montefiascone, il fut appliqué par Pie XI aux travaux de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Léon XIII envoya Mgr Ferrata à Paris, en 1879, comme auditeur du Nonce, Mgr Czacki. Depuis cette époque, il a été le président de l'Académie des Nobles ecclésiastiques, Nonce en Belgique et enfin secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

\* \* \*

La semaine dernière, s'est embarquée à Alger, à destination de Marseille, une caravane organisée par les missions d'Afrique et composée des Pères Blancs, de Frères et de médecins nègres instruits à l'université de Malte,

De Marseille, cette caravane gagnera par paquebots Aden et Bagamoyo.

Son but final est le lac Nyanza, ou elle va renforcer les postes religieux de cette région ; elle atteindra le lac Nyanza par la route de Tabora.

Une autre caravane, composée des mêmes éléments, doit être dirigée le 25 de ce mois, sur la région du lac Tanganika, où elle parviendra par une route nouvelle. Au lieu de débarquer à Zanzibar, comme les missions d'Afrique le faisaient précédemment, elle descendra jusqu'au Tilimane, remontera le Chiré, traversera le lac Nyassa, franchira à pied les 70 lieues qui séparent le Nyassa du lac Tanganika.

Cette seconde caravane sera dirigée par un vicaire apostolique qui vient prendre la succession de Mgr Bridoux, mort cet hiver à Tibanka, dans l'exercice de son vicariat apostolique du Tanganika.

\* \* \*

Dimanche dernier, 5 juillet, à l'Hospice St-Jean de Dieu, Mgr l'archevêque de Montréal a fait la bénédiction solennelle de deux cloches destinées aux chapelles de cet établissement. L'une de ces cloches avait été généreusement offerte par M. le curé et les fabriciens de la paroisse de la Longue-Pointe, et l'autre par quelques citoyens de Montréal, que l'Hospice a l'honneur de compter au nombre de ses mis dévoués. Malgré la température peu favorable qu'il faisait ce jour-là, l'assistance était relativement nombreuse.

Étaient présents au chœur MM. les abbés Lecourt, Dozois, Faubert, Béland, Prud'homme, F. X. Leclerc, Charpentier, Lepailleur, Savaria, Dorais, Brossau, de l'archevêché, Geoffrion, O. M. I. et Bastien.

Les parrains et marraines se recrutaient parmi les citoyens et les dames les plus distingués de notre société.

Après avoir reçu, au nom de l'Hospice, les généreuses offrandes des membres du clergé et des fidèles, Sa Grandeur, assistée de MM. les abbés Dozois, Charpentier et Lepailleur, officia pontificallement, à la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Avant leur départ, plusieurs messieurs et dames parcoururent avec intérêt les principaux quartiers de l'Hospice et se déclarèrent on ne peut plus satisfaits de la nouvelle installation des malades. « Tout ce que nous venons de voir, disait l'un des visiteurs, nous « révèle de plus en plus, ce que peuvent nos Sœurs de la Providen- « ce pour le soin des pauvres aliénés. » — « Je ne puis en croire « mes yeux ! faisait observer un autre ; comment se fait-il, qu'en « si peu de temps, l'on ait réussi à tout mettre sur un aussi bon « pied ? — Vraiment, ajoutait-il, cela me semble tenir du prodige !

En somme, la fête de dimanche a été, à tous les points de vue, et pour les sœurs et pour les aumôniers de l'Hospice, ainsi que pour leurs chers malades un joyeux événement dont ils garderont longtemps, un très agréable souvenir.

## PRIONS POUR NOS MORTS



C'est une bonne et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils  
soient délivrés de leurs péchés.  
II Mach., XII, 46.

Révd : Mère Starnes, Sacré-Cœur Sault au-Réco'let.  
Sr Massicotte (St-Théoline) Congrégation de Notre-Dame.  
M. Hormidas Sauvé, curé de Grenville.

**DE PROFUNDIS.**

## Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Pourquoi per-  
mettre à vos che-  
veux gris de vous  
vieillir prématu-  
rément quand,  
par un usage judi-  
cieux du RESTAU-  
RATEUR DE ROB-  
SON, vous pouvez  
facilement ren-  
dre à votre cheve-  
lure sa couleur  
naturelle et faire  
disparaître ces si-  
gnes d'une décré-  
pitude précoce ?

Non seulement  
le restaurateur de  
Robson restitue  
aux cheveux leur  
couleur naturelle,  
mais il possède de  
plus la précieuse  
propriété de les  
faire pousser, de leur  
donner un lustre  
incomparable, et  
de favoriser leur  
croissance, quali-  
tés que ne possè-  
dent pas les tein-  
tures à cheveux  
ordinaires.

Cette préparation est hautement re-  
commandée par des personnes  
compétentes, plusieurs  
médecins et autres.

En vente partout—50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.  
Joliette, P. Q., Canada.

# PALMARES

Et autres IMPRESSIONS pour

COLLEGES, COUVENTS ET AUTRES MAISONS D'EDUCATION

Exécutées PROMPTEMENT et à BAS PRIX

A L'IMPRIMERIE ANTOINE ROBERT

191 et 193, RUE ST-URBAIN.

# LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. SÉCYR,  
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

## Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Égouts Écossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT  
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

**J. & P. BRUNET,**

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix  
Très Réduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre,

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

## MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

**: FRERES DE LA CHARITE**

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté  
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

**ALBERT GAUTHIER,**

(Cidevant de la Maison B. LANGTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Église, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,  
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

— A VENDRE —

UNE COLLECTION DES

# MELANGES RELIGIEUX

15 volumes reliés de neuf

S'ADRESSER A CE BUREAU

---

## F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'École des Arts).

**ARTISTE PEINTRE**

*Décorations d'édifices publics, religieux et civils.*

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

---

## MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cacao et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

**A. L. C. MERRILL.**

Une visite est respectueusement sollicitée.

---

## C. S. GAGNIER

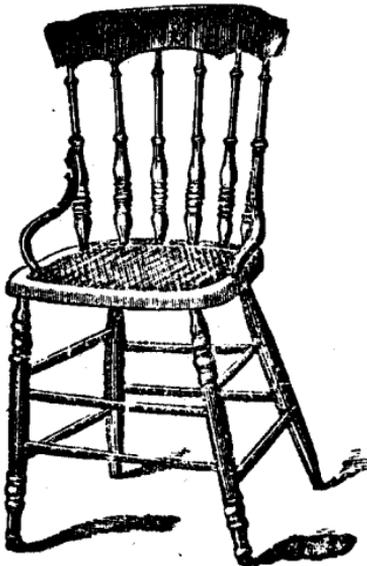
Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 26½ STE-ELISABETH

MONTREAL.



---

## GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

[ 131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

Couchettes, sets de Chambres a coucher,  
Chiffonniers, Tables, Canapés Sofas, sets  
de Salons, Sideboards, Bureaux, etc.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

**OUVRAGE GARANTI**

**PRIX LES PLUS BAS.**

**JOS. ROBERT & FILS**  
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,  
MANUFACTURIERS DE  
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :  
BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MANS :

**PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.**

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

**STANDARD LIFE ASSURANCE CO.**  
ETABLIE EN 1825,  
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000  
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

**VICTOR THERIAULT**  
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES  
16<sup>1</sup> et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.  
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

**A. HURTEAU & FRERE,**  
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE  
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.  
TELEPHONE No. 106.  
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.  
TELEPHONE No. 1404.

**JOS HUSEREAU** PLOMBIER, FERBLANTIER,  
Poseur d'Appareils à Eau Chau-  
de, Couvertures, Etc.  
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

**A. PALASCIO** MARCHAND DE FER  
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,  
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,  
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.